

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2020

DÉCISION N° 2020 / 129 / TCSP MARTINIQUE / 3

PROJET DE DEVELOPPEMENT TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE A LA MARTINIQUE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L. 121-8 et l'article L. 121-9,
- vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
- vu le courrier de saisine et le dossier annexé adressés le 25 octobre, de Monsieur Daniel MARIE SAINTE, pour le président du conseil exécutif de la collectivité territoriale de la Martinique,
- vu sa décision n°2019 /164 / TCSP MARTINIQUE / 1 du 6 novembre 2019 décidant l'organisation d'une concertation préalable selon l'article L.121-9,
- vu sa décision n°2020 /118/ TCSP MARTINIQUE / 2 du 7 octobre 2020 validant le dossier de la concertation préalable du projet de développement de transport en commun en site propre à la Martinique, ses modalités et son calendrier,
- vu le document de positionnement de la CNDP du 4 novembre 2020 sur les principes, formes et modalités du débat public pendant le confinement Covid-19,

Considérant l'impossibilité de tenir la concertation préalable selon les modalités initialement prévues,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Le début de la concertation préalable du projet de développement de transport en commun en site propre à la Martinique prévu le 1^{er} novembre 2020 est reporté à une date ultérieure.

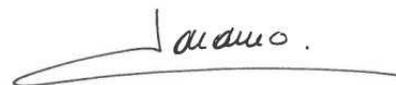
Article 2 :

De nouvelles modalités de concertation seront à définir, compatibles avec le document de positionnement de la CNDP du 4 novembre 2020 sur les principes, formes et modalités du débat public pendant le confinement.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouanno.', is written over a horizontal line that extends across the width of the signature.

Chantal JOUANNO